

Rouyn-Noranda, le 21 mars 2010

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
A/S Mme Renée Poliquin
Direction de l'expertise environnementale et de la coordination
Edifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

OBJET : Voie de contournement de Rouyn-Noranda-route 117

Monsieur le Président
Monsieur le Commissaire

J'ai assisté aux audiences publiques de votre organisme tenues en février et en mars à Rouyn-Noranda. Compte tenu de l'agenda prévu, je n'ai pu m'exprimer publiquement lors de ces rencontres. Je vous soumetts donc ces quelques réflexions, qui je l'espère, pourront peut-être contribuer positivement à l'évolution de ce dossier.

Je suis un citoyen de Rouyn-Noranda et je demeure sur la rue Guertin.

Mon exposé se résume ainsi : un bref historique, le cheminement du dossier du projet de la voie de contournement, le développement durable, la conclusion.

HISTORIQUE :

Je ne suis pas originaire de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, je proviens du Saguenay-Lac St-Jean. La première raison qui m'a incitée à m'établir ici est, bien sûr, le travail, la deuxième est la qualité de vie. Comme je me plais souvent à le dire, Rouyn-Noranda est une ville de taille modeste où il fait bon vivre. A bien des égards, c'est une ville idéale pour y élever des enfants.

Sa morphologie géographique est remarquable principalement due à la présence de lacs sur son territoire. Le quartier Rouyn-Sud est un très beau quartier résidentiel de Rouyn-Noranda, quartier voué à un bel avenir si le développement y est planifié de façon responsable et humaine. Comme il a été mentionné à quelques reprises lors des audiences, cette section de la ville a été grandement négligée en terme d'aménagements d'espaces verts et d'installations récréo-touristiques. Tout ce que nous avons sur notre territoire se résume à ceci : trois (3) minuscules parcs pour enfants comportant quelques balançoires et quelques arbres chétifs.

Le potentiel d'aménagement d'espaces verts dans ce secteur est remarquable soit par des aménagements le long de la rue Marie-Victorin mais surtout par l'utilisation du boisé près du lac Rouyn. Le tracé actuel prévu par le ministère des transports mettrait fin définitivement à ce type d'aménagement. Peu de villes ont cette possibilité de développer sur leur territoire des aménagements récréo-touristiques sur un territoire aussi propice. Qui plus est, cet aménagement serait à l'entrée du côté sud de la ville. De nombreux exemples de villes au Québec au Canada et ailleurs qui ont pris des décisions réductionnistes au détriment de considérations environnementales durables le regrettent aujourd'hui. Dans le cas de notre ville, cette réalité est d'autant plus légitime que des solutions alternatives sont facilement applicables.

Lorsque j'ai acheté mon terrain en vue de construire ma maison en 1990, je me suis informé des perspectives de développement de ce secteur. Il n'était nullement question d'une voie de contournement à cet endroit. La voie de contournement envisagée à long terme était prévue ailleurs. Si j'avais su ce que je sais aujourd'hui, je n'aurais pas acheté ce terrain. Dans bien des cas, on observe des individus qui se construisent des propriétés près d'autoroutes d'aéroports ou autres infrastructures semblables. Il s'agit d'un choix délibéré de leur part. Mon choix, comme bien d'autres, a été de me construire dans un quartier résidentiel paisible près de la nature.

CHEMINEMENT DU DOSSIER

Je dois préciser, au départ, que je n'ai pas suivi scrupuleusement toutes les étapes de ce dossier mais j'ai utilisé divers moyens pour me documenter à ce sujet. Par ailleurs, je vous informe que je ne suis pas un spécialiste dans ce domaine mais mon expérience de travail m'a permis d'acquérir certaines connaissances en la matière.

Selon mes informations, les options présentées au printemps 2009 n'ont pas été évaluées de façons exhaustives. Cela est inadmissible. Un projet d'une telle envergure dont les impacts sur la communauté sont énormes devrait faire l'objet d'évaluations approfondies. Lorsque des décideurs doivent privilégier une option, ils doivent, au préalable, considérer toutes les variables de chacune des options avant d'arrêter un choix. Il faut éviter de favoriser « à priori » une piste qui peut s'avérer moins avantageuse qu'une autre.

J'ai assisté à l'audience publique du mois de février; celle-ci consistait, on s'en souvient, en une période de questions et réponses. J'ai été relativement déçu de cette rencontre. J'ai l'impression d'avoir assisté à une séance d'échanges très techniques entre des représentants de ministères et des consultants. La plupart des réponses étaient basées sur des modèles théoriques et des évaluations partielles.

J'insiste, cependant, sur quelques aspects qui me semblent des évidences.

Nonobstant les nombreuses considérations techniques évoquées, je suis en faveur d'une voie de contournement en autant que celle-ci soit utilisée surtout par les véhicules lourds. Il faudra prévoir de fortes mesures incitatives pour obliger ces véhicules à utiliser cette voie. Certaines études démontrent que, malgré la présence d'une voie de contournement, plusieurs chauffeurs préfèrent emprunter les rues du centre ville pour des raisons qui sont parfois surprenantes.

Il est indéniable que si le trajet actuel est maintenu, nous perdrons à tout jamais une zone au potentiel récréotouristique important. Comme plusieurs intervenants l'ont mentionné, l'utilisation à des fins récréatives de ce boisé est importante. Dans notre monde moderne, de plus en plus des considérations reliées à la qualité de vie et au développement durable sont priorisées pour qualifier les milieux de vie. Si le tracé de la voie est maintenu tel que prévu, nous priverons nos générations à venir d'un outil formidable pour la qualité de la vie sur notre territoire. Dans notre monde moderne, des considérations purement économiques ou mercantiles prennent moins d'importance. D'ailleurs la ville de Rouyn-Noranda, avec raison, met en évidence des moyens culturels, sportifs, éducatifs, ses infrastructures en santé son milieu de vie dans un environnement naturel notable etc. pour justifier sa qualité de vie. Il faut continuer en ce sens.

Le bruit est un autre facteur qui me préoccupe. J'ai eu l'occasion de demeurer dans une propriété localisée près d'une route où la circulation de camions lourds était importante. L'impact sonore de ces mouvements est très significative surtout depuis l'utilisation des « freins moteurs » par les camions lourds. Même présentement, de l'endroit où je

demeure sur la rue Guertin, nous entendons le bruit des camions malgré le fait que nous soyons passablement éloignés de la route 117. L'étude faite par le ministère des transports, étude présentée en février, me semble très parcellaire. Celle-ci a été réalisée sur une très courte période de temps et n'est définitivement pas représentative de la réalité. Le bruit est une source de pollution dont il faut tenir compte.

Si le trajet proposé était sans équivoque unique, mon opinion serait sans doute plus nuancée. A mon avis, le territoire de la ville de Rouyn-Noranda permet d'envisager un ou des autres parcours qui permettraient de rencontrer les objectifs d'amélioration des infrastructures de circulation et des objectifs économiques tout en respectant le potentiel actuel et futur du site retenu par le Ministère du transport.

LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Cette partie de mon exposé est la plus importante.

Il faut situer la décision de la localisation de la voie de contournement de la ville de Rouyn-Noranda dans une perspective à très long terme et axée sur la qualité de vie des citoyens de notre ville tout en respectant les objectifs de rationalisation de la circulation et les aspects économiques qui en découlent. La décision qui sera prise aura des impacts majeurs, dans un sens ou l'autre, pour des générations à venir. La décision prise sera irréversible. On pourrait peut-être apprendre de l'expérience de d'autres cas. Plusieurs municipalités regrettent d'avoir privilégié le béton « économique » au détriment de lieux pouvant favoriser le développement d'espaces au potentiel de développement beaucoup plus fondamental et durable.

De nombreux intervenants ont démontré les impacts majeurs sur la qualité de vie des citoyens du tracé de la voie actuellement prévue par le ministère des transports (chasse, pêche, ski de randonnée, raquette, cueillette de petits fruits, randonnées pédestres etc.)

A mon avis, le plus important est que cet espace puisse être utilisé pour aménager un parc récréo-touristique (espace vert) complet pour améliorer à tous points de vue la qualité de vie et la renommée de Rouyn-Noranda.

CONCLUSION

- La ville de Rouyn-Noranda doit maintenir sa réputation de qualité de vie fondée sur des valeurs fondamentales et modernes.
- Le cheminement de ce dossier comporte des erreurs méthodologiques importantes qui nous permettent de douter sérieusement des conclusions avancées par le ministère des transports.
- La voie prévue par le ministère des transports hypothéquera pour les années à venir la qualité de vie de plusieurs citoyens et citoyennes de Rouyn-Noranda
- Il existe d'autres alternatives, peut-être moins coûteuses, à celle présentement à l'étude.
- Il est primordial d'aborder ce dossier dans une perspective de développement durable à très long terme et de ne pas se limiter essentiellement à des considérations d'ordre économique.

Je vous remercie de votre attention et demeure à votre disposition pour vous transmettre des informations supplémentaires si vous le désirez.

Salutations

Luc Bergeron Ph. D.

Rouyn-Noranda